Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 15 Chaoual 1444
5 Mai 2023

N° 54

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1144**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1144**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1146**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1150**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1151**
Avis aux créanciers **1156**
Convocations
Sociétés anonymes **1158**
Divers
Avis au public **1163**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Locale

Dénomination sociale de la société à constituer : Société Populaire Agriculteur Sbeitla pour les activités agricoles combinés et la gestion de lotissement de terres collectives à Sbeitla

Type de la société : Locale

Capital à restituer : 10000 (dix mille) dinars

Siège social : Près de la Société El Wifek pour Collecte de lait Sbeitla 1250

Objet de la société : la société exerce des activités agricoles combinées notamment les arbres fruitiers, fourragères, plantes médicinales ainsi que la promotion du domaine d'élevage de bétail, élevage bovin dans le cadre de la bonne gestion d'un lotissement de terres collectives à Sbeitla

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle des statuts : 6 mars 2023 auprès du tribunal de première instance de Kasserine sous n°5

Nombre d'action à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 50 actions contre 10 000 dinars

Valeur de l'action : 200 dinars pour chaque action

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : en cas de réalisation de bénéfices par la société populaire dans une année d'exercice

Réserver 15% en titre d'épargne légale jusqu'à l'obtention de 50% du Capital de la société populaire.

Réserver 20% pour la réalisation des activités sociales, culturelles, environnementale et sportives

Répartition des dividendes ou de surplus dans la limite de 35% contre une décision de l'assemblée générale.

Le reste sera réinvesti dans la promotion de la société.

Dénomination de l'agence bancaire pour versement du montant de souscription : Banque Nationale Agricole Agence de Sbeïtla

Délais de souscription : du mardi 2 mai 2023 jusqu'au jeudi 11 mai 2023 (horaires réguliers) avec possibilité de clôture avant les délais en cas de souscription de toutes les actions.

Modalité et lieu de convocation à l'assemblée constitutive :

Après la souscription définitive, une convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens avec affiches au Local de la délégation de Sbeïtla et celui de la Municipalité de Sbeïtla.

Les personnes désireuses d'adhérer à la constitution de la société doivent déposer leurs demandes auprès des fondateurs de la société dans le lieu mentionné à travers un formulaire d'inscription auprès des fondateurs après avoir lu le projet de modèle des Statuts de la société.

Fondateurs :

Harhouri Fadhel Ben Mohamed Ben Ali : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 22931001

Harrathi Larbi Ben Mohamed Salah : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 95848606

Harhouri Rafik Ben Belgacem Ben Ali : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 96163910

Hafedh Ben Mohamed Monji Ben Toumi : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 58043736

Harhouri Tarek Ben Boubaker : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 24527537

Harhouri Youssef Ben Mounaouer Ben Mohamed : domicilié à Lathar Sbeïtla Tél : 22037413.

2023R01110SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de la société : Ricard Transport et Service

- Type d'entreprise : Régional

- Le montant du capital souscrit : 20.000.000DT

- Siège social et adresse : 04 rue Lebanon - Ettadhamen - Ariana

- Sujet : service de transport voyageur et touristique d'employés

- Période prévue de l'entreprise : 99 ans

- Date et dépôt du contrat constitutif : 30/03/2023 au tribunal de première instance d'Ariana.

- Domaine juridique : 50 actions correspondant à 400.000DT à chacune, la souscription commence de 23/5/2023 jusqu'au 6 juin 2023

- La souscription : Agence BNA «Mnihla, Ariana » au compte numéro : 1720321000023

- Assemblée générale le : 11 juin 2023 à 10h du matin à la municipalité d'Ettadhaman.

- Fondateurs :

Mohammed Fathalli

Messaoud Elgharbi

Haythem Eljawedi

Hsan Elhichri

Amir Elfatnassi

Samir Nasri

Hatem Ellaoueti.

2023401111SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital

La Compagnie Internationale de Leasing

Au capital de 35 millions de Dinars

Siège social au n°16 Avenue Jean Jaurès Tunis

I.U : N°381878S

N° CNSS : 220762-87

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/4/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis le 19/4/2023 sous le n°23501785 Quittance n°39545, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises Tunis le 27/4/2023 Quittance n° 2023F84425892.

Il a été décidé ce qui suit :

1- L'augmentation du capital social de la somme de dix millions de dinars (10 000 000 DT) pour le porter à trente-cinq millions de dinars (35 000 000 DT) divisée en sept million (7000 000) d'actions de cinq Dinars chacune (5 DT).

2- Mise à jour de l'article 6 des statuts de la société.

2023T00436SANB2

Nomination d'administrateurs et du commissaire aux comptes

La Compagnie Internationale de Leasing

Au capital de 35 millions de Dinars

Siège social au n°16 Avenue Jean Jaurès Tunis

I.U : N°381878S

N° CNSS : 220762-87

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18/4/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis le 19/4/2023 sous le n°23801786 Quittance n°39547, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises Tunis le 27/4/2023 Quittance n°2023F34169015.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination entant qu'administrateurs pour un mandat de trois ans, prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025 les membres suivants

- Mohamed Brigui
- Habib Bouaziz
- Héla Brigui Hamida
- Sofiene Haj Taieb
- Tunisian Travel Service
- Kilani Ziadi
- Eymen Errais
- Lobna Feki

Nomination du groupement composé par les deux cabinets «Universel Auditing» et «UHY CNBA» en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans, prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

2023T00437SANB2

Nomination du Président du Conseil et du directeur Général et leurs pouvoirs

La Compagnie Internationale de Leasing

Au capital de 35 millions de Dinars

Siège social au n° 16 Avenue Jean Jaurès Tunis

I.U : N°381878S

N° CNSS : 220762-87

Suivant procès-verbal du conseil d'Administration en date du 18/4/2023 Enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis le 19/4/2023 sous le n°23801787 Quittance n°39549, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises Tunis le 27/04/2023 Quittance n°2023F60850203.

Il a été décidé ce qui suit :

Nomination de Monsieur Mohamed Brigui en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Nomination de Monsieur Salah Souki en qualité du Directeur General de la société pour une durée qui s'étend jusqu'à la date de la réunion de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025 avec les pouvoirs les plus étendus.

2023T00438SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE IBN ANNAFIS

Société anonyme

Au capital de 8.640.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 4 - 3031 Sfax

M.F : 18467 Z/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Sfax le 6 Avril 2023, Quittance n°M002017, enregistrement n°23501827, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire, pour un montant de 1.440.000 Dinars pour porter le capital de 8.640.000 Dinars à 10.080.000 Dinars, et ce par la création et l'émission de 144 000 Actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars, qui donne droit à chaque propriétaire de six (6) actions anciennes, à une action nouvelle (1/6). La souscription à ladite augmentation sera faite avec un prix d'émission de 14 Dinars par action compte tenu d'une prime d'émission fixée à 4 Dinars. Les actions à souscrire sont à libérer de la moitié de la valeur nominale de l'action et de l'intégralité de la prime d'émission, à la souscription.

La souscription à ladite augmentation du capital serait exercée par tous les actionnaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes.

Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera.

Il est possible de limiter les souscriptions aux trois quarts du montant de l'augmentation du capital susvisée et ce, après la prescription du délai des souscriptions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mars 2023 a donné tous les pouvoirs à Monsieur Hedi Kerkeni pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Gremda Sfax, compte n°08703000441002229540

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 12 avril 2023 sous le n° AC08502023.

2023X00574SANB2

ACT Pharma

Société anonyme

Au capital social de : 1.300.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zarga - Béja

Immatriculée au Registre National des Entreprises

Sous l'identifiant unique : N°1128705N

Matricule CNSS : 320892-16

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société ACT PHARMA en date du 3 Mars 2023, enregistré à la recette des finances de Testour le 4 avril 2023 sous le n°23700379, quittance n°1006734 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 7 Avril 2023 sous quittance n°2023F62965594, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat d'administrateur du Docteur Hassen Ben Mohamed TRABELSI pour trois ans, soit les exercices 2022, 2023 et 2024. En conséquence, son mandat se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Messaoud BOUZARKOUNA pour trois ans soit les exercices 2022, 2023 et 2024. En conséquence, son mandat se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

- La nomination de Monsieur Adly TRABELSI en qualité d'administrateur de la société pour une période de trois ans, soit les exercices 2022, 2023 et 2024. En conséquence son mandat se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

- La nomination de Monsieur Rami TRABELSI en qualité d'administrateur de la société pour une période de trois ans; soit les exercices 2022, 2023 et 2024. En conséquence son mandat se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Le non renouvellement du poste d'administrateur de Monsieur Mahmoud BANKAJI s'est expiré avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 Mars 2023.

La nomination du cabinet HORWATH ACT, représenté en la personne de Monsieur Noureddine BEN ARBIA, comme commissaire aux comptes de la société ACT PHARMA pour trois exercices, soit 2022, 2023 et 2024, en remplacement de Monsieur Lotfi HAMMI, dont le mandat s'expiré avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 Mars 2023.

2023401088SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE EL-IKHLAS

SARL au capital de 15.000 Dinars

13, Rue Sidi Ali Karray - Sfax

I.U : 4027E

Suivant P.V de l'A.G Extraordinaire en date du 10 avril 2023 enregistré à la R.E.A.S à Sfax le 17 avril 2023 sous le n°23502021 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises à Sfax le 26 avril 2023 sous le n°2023102173, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Abdelaziz BESBES en tant que liquidateur.

Tout créancier est tenu de produire ses titres de créances au liquidateur nommé ci-dessus à l'adresse suivante : 13, Rue Sidi Ali Karray - Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

2023X00578SRLB2

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT - FTI

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 140.000 dinars

Siège social : 4, Place Des Martyrs - 7000 Bizerte

I.U : 0815487S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 27/2/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 18/4/2023 sous Qn°M0040227 Enrg n°23501750.

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Mme. Claudia Calisto en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société TECHNO - BI sis à la Zone Industrielle - 7035 Menzel Abderrahman.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Mme. Claudia Calisto, au siège social de la société TECHNO - B I sis à la Zone Industrielle - 7035 Menzel Abderrahman, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous I.U n°0815487S sous dossier n°2023102064 en date du 26/4/2023.

2023401110SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 et 12/4/2023, enregistré à la recette des finances jedaida le 12/4/2023 (N°23200387 quittance n°014211) Madame Guizani Najoua C.I.N n°05217803 demeurant à lotissement guizani jedaida gouvernorat Manouba a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels (Buvette) sise à cité elferdawes à coté de la station total jedaida gouvernorat Manouba à Madame Trabelsi Salouha C.I.N n°09519721 demeurant à jedaida gouvernorat Manouba.

Toute opposition peut être émise à l'adresse de Madame Guizani Najoua sise au lotissement guizani jedaida gouvernorat Manouba dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 20/4/2023.

2023T00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 18/4/2023 sous le n°23200758 quittance n°M025873 Mme Asma Bent Lazaar Brahmi a vendu à Mr Mohamed Hédi Ben Abderrahmen Abessi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour le commerce sis à la rue des Martyrs Douar Hicher 2086 n°130.

Les oppositions seront déposées chez le vendeur à son adresse 15 rue El Hacen cité 18 janvier Ettadhamen Ariana pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/5/2023.

2023T00441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 20/4/2023 sous le n°23203060 quittance n°058617 rédigé par Maître Regaieg Imen Avocate, la société BM RESTAURATION identifiant unique 0921435Z a vendu à Mme Fatnassi Amira la totalité du fonds de commerce à usage de restauration exploité au local situé à la résidence les mimosas 1 mag1 et 2 Avenue Hédi Nouira Ennaser 2.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreuse Madame Fatnassi Amira à son adresse sise à Résidence les oranges bloc D appt 7 Ras Tabya Tunis dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au J.O.R.T.

Un extrait de la cession a été publié au quotidien Assabah le 28/4/2023 sous le n°PT230318.

2023T00442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier et 23 février 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine, quittance n°M029173, n° d'enregistrement 23201661, SOCIETE IZDIHAR POUR EXPLOITATION CAFES, société à responsabilité limitée, matricule unique : 1626005p, son gérant Mr Daffef Hatem, c.i.n 06566958, siège social 33 avenue Farhat Hachad Sidi Rzig Mégrine 2033 a vendu à Mr Mohamed El Bechir Ben Fethi Ben Mohamed Elbechir Aissa la totalité du fonds de commerce : vente fruits secs et autres avec les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à cité commerciale municipal Mégrine.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours (20) suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains du Maître Khemiri Arbi, Avocat auprès de la cour de cassation, 09 rue de l'ARADH 2013 Ben Arous.

Cet article est publié dans le journal El Chourouk du 18 avril 2023.

2023R01098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Amor Ben Abdallah en date du 22/3/2023 enregistré à la recette des finances Houmet Souk le 28/3/2023 sous le n°23201876 quittance n°M034029, Monsieur Nouri Ben Mohamed Bechir titulaire de la CIN n°05729748 a vendu à Monsieur Ali Ben Mohamed Lachheb titulaire de la CIN n°13424494 un fonds de commerce dont l'activité n'est pas restreinte à un type spécifique de commerce, prévu actuellement pour le commerce de produits alimentaires, sis à Bou Mallel à droite de la route goudronnée reliant Houmet Souk à Mellita, ayant pour limites l'est et au nord le propriétaire du local et à l'ouest Kilani Khelifi, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être représentées entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet article a été publié au journal Assabah du 19/4/2023.

2023R01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp établi par maître Ahmed Inoubli avocat à Jendouba rue 9 Taib Mhiri Jendouba 8100 et enregistré à la recette des finances Bou-Salem le 27 octobre 2022 sous le numéro 22201629 quittance n°M044626 Monsieur Youssef Ben Hassouna ben Hamadi Zwabi titulaire de la CIN n°02359906 a vendu à madame Khawla Bent Hachmi Ben Mouhamed Touati demeurant à Masdour Bou Awan Boussalem Jendouba le Fonds de commence avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à tout genre de commerce sis à l'angle avenue 20 Mars et rue Abdelaziz Thalbi à Bousalem.

Toute opération sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-indiqué. Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 3/5/2023.

2023R01100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/3/2023, quittance n°M035769, n° d'enregistrement 23201960, Mme Salha Souf Ejil titulaire de la CIN n°03548683 demeurant à Erriadh Djerba, a vendu à Mme Fatma Fendi titulaire de la CIN n°13424864 demeurant à Erriadh Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente des articles artisanales, sis au local n°21 au marché central Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps le 8/4/2023.

2023R01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 11/4/2023 quittance M025134, n°

d'enregistrement 23200557 Mme Nejiba Ezaoui demeurant à Benguerden Médenine, titulaire de la C.I.N n°05735557, a vendu à la Société Spring Travel Service SARL UI 879902L, siège social au Spring Travel Service représentée par son gérant Mr Khaled Rojbi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de parfum et de cassettes sis à l'avenue 2 Mars 4160 Benguerden dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au lieu du siège social à l'avenue Houssine Anane rue Boumellel à Houmt Souk Djerba, 4180 dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 28/4/2023.

2023R01107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté le 14/02/2023 signé par les parties, enregistré à la recette des finances de Jerba sous le n°23200916 quittance n°M016232, Wassila Tabib Titulaire de l'identifiant unique Y/1106725, CIN 05716097 a vendu à Yassmin cheikh Ali n° CIN 09704084 tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Houmt Essouk jerba dont l'objet est vente des vêtements prêt à porter non traditionnels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 6/4/2023.

2023R01108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privée non daté rédigé par Maitre Emna Hattab Ben Chaabane l'avocate demeurant à 132 avenue Habib Bourguiba Radés; enregistré à la caisse des finances place de la république Rades le 27 avril 2023 suivant le reçu numéro MO28050 et le numéro d'enregistrement 23201250, Messieurs Mongi ben Mlaèb résident à la rue de Ghana Béja; Ramzi Ben Mlaèb résident à la cité El Olfa Béja et Béchir Ben Khiroun résident à l'avenue Hassen Belkhouja Ariana ont vendu à la Société BRICO -TOOLS DITRIBUTION représentée par son gérant dont le siège social est situé au numéro 1 rue el Habib Bougatfa Radés tout un fonds de commerce exploité comme quincaillerie à un prix global de quinze mille dinars (15 000 .000D).

Les oppositions doivent être reçues à l'adresse de l'acheteuse située au numéro 1 rue El Habib Bougatfa Rades jusqu'à l'extension du délai légal des oppositions et ce après 20 jours de la date de la publicité de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne (JORT) suivant l'article 192 du code de commerce tunisien.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 4/5/2023.

2023R01116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp date du 16/3/2023, enregistré à la recette des finances de Tozeur le 22/3/2023 page 2023 case M013617 livre 23200644, M'Dehmeni Ammar demeurant à Jhim Tozeur a vendu le fonds de commerce sis à la Rue cité Hospital Regional Tozeur à Selmen Karim demeurant à cité Elhawedef Tozeur

Toutes les oppositions devront être faites dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains du M'Dehmeni Ammar demeurant à Tozeur.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-schorouk et le Quotidien.

2023R01117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/3/2023 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse, Numéro de quittance 39109, Numéro d'enregistrement 23202053, Monsieur Nazih FKIH, Titulaire de la C.I.N n°05543659 demeurant au n°19 rue Touta Hamam Sousse, Sousse, a vendu à la Société le comptoir idéal du sahel, SARL, identifiant unique 1633384H, siège social : Avenue de la liberté Sahloul, représentée par sa gérante Madame Sana ELJDIDI, Titulaire de la C.I.N n°08478236, un fonds de commerce consistant en un restaurant dénommé (Fast Food Tutto Amore) sis à l'avenue de la liberté (HRIK) Hammam Sousse 4011 Sousse et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sera mise auprès de la gérante de la société Sana ELJDIDI, demeurant à la rue de la Liberté Sahloul 5054 Sousse Jawhara dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 16/4/2023.

2023S00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d un acte sous seing privé légalisé en date du 17/4/2023 et enregistré à la recette des finances à Moknine sous le n°23200963 en date du 17/4/2023 société Gmada D'équipement Générales située à Moknine route de ZAMRINE représentée par son gérant GMADA KARIM titulaire de la carte d'identité n°06851271 demeurant à Moknine vend la totalité du fonds de commerce nommé "SOCIETE GMADA D'EQUIPEMENT GENERALES" situé à la route de ZAMRINE MOKNINE à madame ELAYEB MARWA titulaire de la carte d'identité n°06908384 demeurante à Moknine cité Zamrine.

Les oppositions doivent être présentées chez Maître Najah Achour Avocate à 3-5 rue Koubine Moknine au plus tard vingt jours dès la publication du présent texte au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au Journal le quotidien n°6790 du 26/4/2023.

2023S00505FCCC2

Renonciation sur fonds de commerce

Suivant acte de renonciation sur fonds de commerce, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 24/3/2021 sous n°21201513 Quittance n°27345, Mr Ali Ben Ahmed Ben Salem Mansour, titulaire de la CIN n°04090489, a

renoncé et cédé à Mr Abdelali Ben Rejeb Ben Mohamed Kazdar, titulaire de la CIN n°09380429, la totalité du fonds de commerce du local destiné pour l'activité d'un fast- Food et alimentation générale sis à Rue Charles de gaulle Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans le délai légal chez l'acquéreur au local concerné, de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Le Quotidien» et «Alchourouk» du 29/4/2023.

2023S00507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 18/11/2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 10/3/2023 sous n° de quittance 16087 par Maître Sfar Mohamed Atef l'avocat à Mahdia le titulaire de la C.I.N 03992139 et immatriculation fiscale 0795414L, la Société ennour SARL enregistrée au RNE sous le Numéro 1431780V a vendu et cédé à Marwen Tayari titulaire de la CIN 08692535, la totalité d'un fonds de commerce «Café CHAMP'S» sis à la résidence Chlaifa Hiboun Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 12/4/2023.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au Jort.

2023S00511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 3/4/2023 enregistré à la recette finances Kalaa Kebira le 4/4/2023 sous le n°23200863 quittance n°24522, Mr Ahmed Morthedha Ben Mohamed Maher Ben Wannes CIN n°09314746 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, registre national des entreprises n°1566012D sis à rue 1er juin Kalaa Kebira exploité pour vente des Produits Parapharmaceutiques à Me Dorra Bent Borhene Ben Saad.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Samir Naouar à son cabinet situé à résidence Bab El Kram Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux "Echourouk et Le Quotidien" en date du 27/4/2023.

2023S00512FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 27/4/2023, rédigé par l'huissier de Mahdia le Maître Ali BELGACEM et le Maître Noureddine KACHED, enregistré en date du 28/4/2023 à la recette des finances de Ksour Essef sous Quittance n°M025338, Mme Habiba Bent Ferjani ARFA, CIN n° 03898801 pour le compte de son fils Mohamed Hédi Ben Ameur CHAABA titulaire de la CIN n°09398106 selon procuration a cédé en tant que don à la sœur de son fils Sabrine Bent Ameur Ben Néji CHAABA, titulaire de la CIN n°09398682, a cédé, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné Vente des volailles et ces dérivées (Identifient Unique N°1337041J) sise à Rue Hédi Jaballah - El Jem - Mahdia, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 4 mai 2023.

2023S00513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 28/02/2023 enregistré à la recette des finances Hamma Gabès le 13/3/2023 enregistrement n°23200414, quittance n°M015780 Me HANAN Bent Mohamed Ben Sasi Gharsallah titulaire de la CIN n°02319328 vend à Mr Béchir El Rabeh Ben Elkilani Ben Abdallah El Ayachi titulaire de la CIN n°13261079 et Mr Rafic Ben Ali Ben Mohamed Rtimi titulaire de la CIN N°13242192 l'ensemble du fonds de commerce de local destiné à un Café de 1er degré connu par "louzane MF 952653D/A/P/000" sis à l'Av de l'environnement Hamma Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera faite auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au jort.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 3/5/2023.

2023X00582FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances du Pôle administratif de l'Ariana le 29/12/2022, quittance n°156876, enregistrement n°22207163, la société «Fondation éducative Abdallah Ben Massoud», SARL inscrite au RNE sous le n°1303102W, a cédé à la «Fondation To Be Free pour l'enseignement privé et L'éducation à l'intelligence», SARL, inscrite au RNE sous le n° 1775755C, son siège social sis au 3 rue El Fell, les jardins de l'Aouina, 2045, Tunis, la totalité du fonds de commerce consistant dans une école privée d'enseignement de base, avec tous ses éléments matériels et incorporels, sis au 14 rue Mohieddine Kheraief, (précédemment 39, rue des Roses), Riadh El Andalous, Ariana.

Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de Mohamed Lassâad HAJ-TAIEB, Avocat près la Cour de Cassation, sis à l'immeuble «El Ksour», 4ème étage, Bureau n°1, rue Ariana les Roses, Ennasr 2, Ariana.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et La Presse, parus le 19/4/2023.

2023401091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 18/20/04/2023 enregistré le 20/4/2023 à la recette des finances la Goulette quittance M53823 enregistrement 23202913 Mr Hamza Attaiaa a vendu à la Sté «RDV Récré» M.F. 1814861Y le fonds de commerce exploité pour tout commerce sis au 01 avenue Taieb M'hiri le Kram Tunis. Les oppositions devront être faites entre les mains de Me Abdellatif Makram au 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene

Menzah 8 Ariana et ce dans les 20 jours à partir de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au quotidien Echouchouk le 29/4/2023.

2023401106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana le 11/4/2023, quittance n° 50875, enregistrement n°23203343, M. Malek El-Melitti CIN n°05457481 du 15/9/2016, non enregistré au registre de commerce, a cédé le fonds de commerce exploité dans la vente de volaille et dérivés sis au 12 rue des orangers Dar-fadhal Soukra Ariana avec ses éléments corporels et incorporels à Mr. Adnane Issaoui mandataire de M. Aimen Issaoui CIN n°14211007 du 6/3/2020.

Les oppositions sont recueillies entre les mains de Maître Farhat Imededdine, avocat à Tunis, rue Chott Erromane, Espace Tunis, Imm A, 4ème étage, app 4 Montplaisir Tunis 1073, MF A/P/000 0196694, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a fait l'objet de publicité au journal "Essahafa" du 18/4/2023, n°10547 page 19 et au journal «la Presse» du 18/4/2023, n°28.8860330.9991 page 12.

2023401108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/3/2023 enregistré à la recette des finances Bab Souika en date du 29/3/2023 sous le n°23200866 quittance n°M022696, monsieur Tarek Ben Taher Yousfi demeurant à Tunis a vendu à monsieur Makrem Ben Mohamed Fazaii demeurant à Kasserine, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au n°8 rue IAANA SADKA Tunis affecté à tout usage commercial, au prix de trente mille dinars (30.000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans le local situé à n°8 rue IAANA SADKA Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk, en date du 15/4/2023.

2023401115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/3/2023 et 28/3/2023 enregistré à la recette des finances Bab Souika en date du 3/4/2023 sous le n°23200914 quittance n°M024443, Monsieur Saiid Ben Belgassem Krimi demeurant à Tunis a vendu à la société KICH MODE, identifiant unique : 1640659J, siège social : n°29 Rue Elbollar, 1006 Bab Souika Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à rue souk elkraba n°16 Tunis pour vente de tissus et prêt à porter, au prix de cinquante-cinq mille dinars (55.000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de Cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur dans le local situé à rue souk elkraba n°16 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk, en date du 15/4/2023.

2023401116FCCC2

Location gérance libre

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances rue El Jazira daté du 28/4/2023 n° d'enregistrement 23301209 quittance n°M029021 Mme Warda Bent Alaya Mgaidia a loué à la Société Frères Mahdi et Lotfi Trading représentée par son gérant Mr Mehdi Ben Abdelhafidh Mgaidia tout le fonds de commerce exploité pour tout commerce sis au n°100 avenue Ibn Khaldoun 2041 Ettadamen avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année renouvelable à partir du 15/4/2023 au 14/4/2024.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/5/2023.

2023T00439FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 28/3/2023 enregistré à la recette des finances de Dar Chaabene Fehri Nabeul le 31/3/2023 sous le n°23300827 reçu n°M020139 Mme Rym Cherif C.I.N. 06461096 RNE 1346806/H a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploitée au local sis à la Route du LIDO Dar Chaabène Plage Nabeul dans le commerce des volailles en détails et des épices et des produits alimentaires à Mr Sofiene Madhi C.I.N 09810393/ MF 1426574/G pour la durée de cinq ans renouvelables du 01/4/2023. Un extrait de la location a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 25/4/2023».

2023R01049FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 23/3/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 12/4/2023 sous le n°23301988 reçu, n°M040977 la Sté KA-RYM (RNE 1629836L) représentée par son gérant Mr Karym Dhrif, c.i.n n°06266252 a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à Immeuble EL INSAF avenue Hédi Nouira Cité Moura Nabeul dans le commerce des volailles en détails et des épices et produits alimentaires à la STE HN MARKET en cours de constitution représentée par son gérant Heni Nsir C.I.N n° 09889646 pour la durée de trois ans renouvelable du 01/4/2023 au 31/3/2026.

Un extrait de la location a été publié au journal quotidien "La Presse et Elsahafa" du 25/4/2023».

2023R01050FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION D'INNOVATION DE CREATIVITE EN PHYSIQUE - PICS.

Champs d'activités : Scientifique et éducatif

Les objectifs :

1- Soutenir l'esprit de recherche, d'innovation et de créativité dans la discipline des sciences physiques.

2- Organiser des ateliers théoriques et pratiques pour améliorer l'enseignement des sciences physiques.

3- Etablir des rencontres entre la Société et d'autres organismes scientifiques afin de développer des méthodes et des démarches d'enseignement des sciences physiques.

4- Organiser des expositions, des séminaires et des forums à caractère scientifique, éducatif et technologique.

5- Créer des liens, coopérer et échanger des expériences avec des associations et organisations similaires dans le pays et à l'étranger.

Adresse : Rue Cité El Awebid n°34 El Agba Cité Essaha 2011 Denden.

Membres :

Président : Ali Nouiri

Vice-président : Olfa Djebeli

Secrétaire général : Mourad Barhoumi

Trésorier : Abdelhamid Alhomri

N° du reçu de dépôt : RR 430720245 TN

Date du dépôt : 10/4/2023

2023T00435APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole (GDA)

Nom du GDA : GDA RAIDET El HAOUARIA

Adresse : Rue El Hédi Chekir El Haouaria.

Membres fondateurs :

Olfa Bejaoui : Présidente

Siwar Snoun : Secrétaire générale

Asma Ben Souissi : Trésorière.

Le numéro et la date de la décision d'approbation du gouverneur de la région : N°002265/4 le 21 février 2023.

2023R01101APSF1

Constitution d'une Amicale

Nom : Amicale des fonctionnaires et des ouvriers du foyer universitaire Okba Ibn Nefaa Kairouan

Sujet : Social, Culturel et loisir

Objet : Renforcer les liens d'affection d'intimité et solidarité

Commission :

Présidente : Yakoubi Hinda.

Trésorier : Romdhani Mahmoud

Secrétaire général : Thebti Raouf

Membre : Fersi Moufida, Faouersi Lamjed, Belaid Mohamed.

2023S00495APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Robots Educatifs et de l'Intelligence Artificielle.

Siège social : Rue du 25 Juillet, Tayeb El Muhairi, Médenine 4100

Procès-verbal n°1607 du 08/08/2022

Objectifs :

- Contribuer à diffuser la culture du robot éducatif dans divers milieux éducatifs

- Mise en relation avec des associations aux objectifs similaires

Commission :

- Président : Wahid Nasri

- Vice-président : Naoufel ben Mannoubi

- Secrétaire général : Abdel Aziz Hamdy

- Trésorier : Rachid Lamari.

2023X00570APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association rêve culturel de Sfax.

Siège social : Immeuble Carrefour magasin N°18 - Sfax

Procès-verbal n°14020 du 21/09/2022

Objectifs :

- Contribuer à élever le niveau de l'art, de la musique et du théâtre.

- Participation aux activités et événements culturels.

- Etablir des relations avec des associations et organisations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays avec les quelles ils entretiennent des relations diplomatiques avec la tunisie.

Fondateurs :

- Président : Osama Ibrahim Fouad Abdelazim Attia

- Secrétaire général : Ben Abdallah Walid

- Trésorier : Naghati Sleh.

2023X00581APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître El Ajouz Habib

Avocat à la cour de cassation

154 Rue Bab Souika Tunis

Tél : 24 339 896 / 55 939 896

Le créancier saisissant : Mr Ridha Sghiri son adresse 154 Rue Bab Souika Tunis.

Le débiteur saisi : Abase Ben Salem Ben Ahmed Rouissi CIN 00032964 ;

L'avocat saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis au 154 Rue Bab Souika Tunis.

Le Bien saisi :

Tout l'immeuble objet du titre fonder n°10080 Siliana - Malika- sis à Ain Achour Bou rouis Siliana exploité à la production de grande culture blé.... et considéré parmi les surfaces les plus fertile dans la zone d'une superficie Totale de 126203 M2 12H6203 suivant l'expertise réalisée par l'Expert Mr Nizar Sghair en exécution de la permission n°27768 / 2022 du 30/9/2022.

La mise à prix :

La mise à prix de Tout l'Immeuble objet du titre foncier n°10080 Siliana - Malika- a été fixée à cent soixante quatre mille soixante trois dinars neuf cent millimes (164.063.900 D).

Le Tribunal et la date de la vente :

La vente de tout l'immeuble objet du titre foncier n°10080 Siliana -Malika - aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Siliana le Mardi 30/5/2023 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal.

Les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation, du gouverneur et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure Civile et commerciale.

2023T00423VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél. : 11. 33 91 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R C N B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal :

La société El Mejd société à responsabilité limitée RC : B141581998 dont le siège social est à Tazarka Avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Chaabane Ben Mohamed Ben Chaabane El Messaadi (agriculteur) titulaire de la cin n° 1807297demeurant à Tazarka Avenue Habib Bourguiba.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité des droits indivis soit 20000/644700 parts lui revenant dans la propriété objet du t f 562120 Nabeul situé aux alentours de Nabeul constitué d'un terrain abritant des arbres d'olives le dit terrain est limité par oued el Maleh Henchir Haj Mohamed Soussi en face terrain revenant à un tiers à l'est la parcelle n°4 et à l'ouest le tf n°45755 tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Nabeul.

Mise à prix :

135.450.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul le Mercredi le 7/6/2023 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2023T00443VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude maître Riadh Ahmadi

Avocat prés la cour de cassation 06 cité municipale 1er étage Hammam-Lif

Tél : 71437974

Fax : 71211263

Mat fisc : 000/P/A/818776/M

Poursuivant : Hamadi, Kamel, Naima, Leila et Mounira Fils du défunt Bechir Ben Ahmed Mahmoudi domicile élu à l'étude Maître Riadh Ahmadi avocat prés la cour de cassation, 06 cité municipale 1er étage Hammam-Lif.

Partie saisie : Zohra bent Mohamed Tarhouni, Mongi ben Béchir Mahmoudi, Mustapha Ben Béchir Mahmoudi, Abderazek ben Béchir Mahmoudi, Mohamed ben Béchir Mahmoudi, Saida Ben Béchir Mahmoudi, Neziha ben Béchir Mahmoudi, Nejet ben Béchir Mahmoudi, Noureddine Ben Salah Trabelsi, Salah ben Noureddine Trabelsi, Imen Ben Noureddine Trabelsi, Mariem Ben Noureddine Trabelsi, Noureddine Ben Bechir Mahmoudi, domiciliés à rue Remeda n°01 Mornag.

Avocat poursuivant : maître Riadh Ahmadi avocat prés la cour de cassation, 06 cité municipale 1er étage Hammam-Lif.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°13664 Ben Arous composé de la parcelle n°402 du titre mère n°90300 nommé «dar allegui» d'une superficie de 112 m² situé à la cité SNIT rue Remeda n°01 constitué d'un immeuble de deux étages.

Mise à prix : la mise à prix est de cent vingt deux mille quatre vingt dinars 122.080.000 outre les frais de poursuite et honoraires d'avocat qui seront évalués le jour de l'audience.

Date et lieu de l'audience : le jeudi 25/5/2023 à partir de 9 h du matin devant la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

2023R01158VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur : Mejri Kamel Ben Tijani, résident à Bir Chebek Sousse.

Le défendeur : Mejri Sami Ben Tijani, résident à Bir chebek sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Adnen Labbaoui avenue Taher Sfar Sousse.

L'immeuble saisi : Tout le rez-de-chaussée situé à rue El Ichrak Koudyet Malek Bir chebek

La mise à prix : quatre-vingt mille quatre cents cinquante dinars (80.450d.000)

La date d'adjudication : le jeudi 1 Juin 2023 à neuf heures du matin au tribunal de première instance de Sousse.

Les conditions de visite de l'immeuble : tous les lundis de 12h à 13h.

2023S00504VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Romdhane Mohsen

Avocat à la cour de cassation

34 Rue Khaled Ibn Walid - 4000 Sousse (Médina)

Ident. Fiscale : 298907J

L'adjudication de l'immeuble ci-dessous désigné aura lieu le jeudi 1er juin 2023 à partir de 9 heures du matin à l'audience des criées du Tribunal de 1ère instance de Sousse à son siège au palais de justice sis à Sousse Rue Tahar Sfar.

La partie poursuivante : Ahmed ben Mohamed ben El Hachmi ben Mohamed Ladhari retraité de l'armée-demeurant à M'saken rue Salahedine El Ayoubi.

La partie poursuivie : Les héritiers de son frère germain feu Salah qui sont : 1) sa veuve Nabila bent Mohamed-Hédi ben Ibrahim Krifa 2) et ses enfants Naila, Aymen, Amani, Syrine et Mohamed Alaa Eddine. La veuve ménagère, les enfants étudiants, demeurant à M'saken rue 1er juin n°91 municipal.

Désignation du bien à vendre

La totalité d'une demeure traditionnelle, sise à M'saken au fond nord d'une ruelle sans issue dérivée de la rue du 1er juin, son numéro municipal 91, d'une superficie de 222m² dont 152 m² couverts et 70m² représentant un patio. Elle renferme trois chambres, un vestibule, une cuisine, une cour, un complexe sanitaire, une douche, une courette renfermant une citerne d'eau de pluie. Elle est équipée de l'eau potable et de courant électrique, raccordée au réseau d'assainissement, ses murs en pierres ou en briques, le toit en briques et en béton armé, le sol en carreaux. Elle est. limitée au nord et à l'est par héritiers feu El Haj Hassen El Gabsi, à l'ouest par héritiers feu El Haj Salah Berriri, au sud en partie par héritiers feu Mohamed Ben Arbia et en complément une ruelle sans issue dérivée de la rue du 1er juin.

Mise à prix :

Les enchères auront lieu avec la mise à prix suivante : pour le lot unique : cent seize mille cinq cent dix dinars (116.510, d 000).

Il est signalé que la détermination de la mise à prix a été faite par les soins de l'expert Mansour Bel Haj Khalifa, désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n° 3473 délivrée par le président du tribunal de 1ère instance de Sousse le 31 mai 2022.

Observations :

1) La visite du lieu se fera chaque jour de 6 H à 18 h.

2) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse où est déposée une copie et à l'Etude de l'avocat poursuivant.

3) Ne pourra participer aux enchères que celui ayant au moins consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse de dépôt et consignation ou présentant un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible et par les soins d'un avocat.

Est exempté de ces considérations la partie poursuivante ou son co-indivisaire en cas de vente aux enchères.

4) Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou l'Etude de l'avocat poursuivant.

2023S00510VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le poursuivant : Mme. Sawsan Kamoun demeurant à la route de Tunis km 4 Sfax.

2/ Le saisi : Héritiers Abdelhamid Ammar : son épouse Saida Trabelsi, ses enfants Ahmad Naiim, Salem, Mariem, Mouna et Raoudha demeurant à route Tunis km 7 rue 1er juin connue rue Bouhamed Sfax.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Atitallah Wajdi, 27 rue Habib Achour immeuble anis Sfax.

4/ Immeuble saisi : 30 % du (1/8) à l'indivis de la totalité d'un immeuble destiné à l'habitation sise à la route de Tunis km 7 rue 1er juin connue rue Bouhamed Sfax dont la superficie s'élevé à huit cent mètres carrés.

L'immeuble saisi comprend une véranda frontale, de 03 chambres, d'une pièce médiane, d'un hall d'accueil, d'une cuisine, d'une douche équipée, d'une maison de repos, et d'une véranda orientale, délimité à l'ouest par Rashid Ammar, jofa al-Bahloul et al-Mazghani, chacun avec une secte, et à l'est par Ammar, et derrière lui se trouve Zuhair Qaydara, et Qiblah Munther Ammar et Muhammad Ammar, chacun avec une secte.

5/ Mise à prix : est fixée à quinze mille neuf cent trente-sept dinars et 500 millimes (15.937,500 d) concernant 30 % du (1/8) à l'indivis de l'immeuble déjà cité.

6/ Date de l'adjudication : fixée le lundi 5 juin 2023 à 9 heures du matin.

7/ Lieu : Tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou El Kacem Echebbi Sfax chambre des ventes immobilières.

2023X00575VEPA1

Vente aux enchères publiques

1/ Le poursuivant : M. Mohamed Hamda Benamar demeurant à la route de Gabès km 7 Sfax.

2/ Le saisi : Héritiers Abdelhamid Ammar : son épouse Saiida Trabelsi, ses enfants Ahmad Naiim, Salem, Mariem, Mouna et Raoudha demeurant à route Tunis km 7 rue 1er juin connue rue Bouhamed sfax.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Atitallah Wajdi, 27 rue Habib Achour immeuble anis Sfax.

4/ Immeuble saisi : 70 % du (1/8) à l'indivis de la totalité d'un immeuble destiné à l'habitation sise à la route de Tunis km 7 rue 1er juin connue rue Bouhamed Sfax dont la superficie s'élevé à huit cent mètres carrés. L'immeuble saisi comprend une véranda frontale, de 03 chambres, d'une pièce médiane, d'un hall d'accueil, d'une cuisine, d'une douche équipée, d'une maison de repos, et d'une véranda orientale, délimité à l'ouest par Rashid Ammar, Jofa al-Bahloul et al-Mazghani, chacun avec une secte, et à l'est par Ammar, et derrière lui se trouve Zuhair Qaydara, et Qiblah Munther Ammar et Muhammad Ammar, chacun avec une secte.

5/ Mise à prix : est fixée à Trente-sept mille cent quatre-vingt-sept dinars et 500 millimes (37.187 ,500 dinars) concernant 70 % du (1/8) à l'indivis de l'immeuble déjà cité.

6/ Date de l'adjudication: fixée le lundi 29 mai 2023 à 9 heures du matin.

7/ Lieu : Tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou El Kacem Echebbi Sfax chambre des ventes immobilières.

2023X00576VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Chaabouni

Avocat

Immeuble intilaka esc B2 5ème étage

Tél : 74212704

Fax : 742212705

MF : 630239 D

Le poursuivant : Société INMAA en la personne de son représentant légal,

une société à responsabilité limitée identifiant unique 1281771 H dont le siège social est situé à la Route Teniour km 13 Sfax.

Le saisi : La Société Tunisienne de la Banque en la personne de son représentant légal société anonyme identifiant unique 1237 A son siège social est situé à l'avenue Hédi Nouira Tunis son domicile est à sa direction régionale à Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Chaabouni, Avocat, MF 630239D, immeuble Itilaka bloc B2 5ème étage Sfax.

Immeuble Saisi et mis en vente :

1/ Le 1er immeuble :

Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier de justice Anis Ayari sous le n° 1615 le 16/3/2023 et inscrit au titre Foncier N°90507 Sfax le 16/3/2023 (vol 2 N°813) :

Cet immeuble est un magasin au rez-de-chaussée de la propriété située au début et en bordure de la route Gremda - Sfax, dénommé Ennokhba 18. Il comprend une salle d'accueil avec des escaliers menant à la mezzanine, trois bureaux, et un couloir avec une salle d'eau, sa superficie est de 155 mètres carrés, il correspond avec la parcelle n°20 du plan de parcellement du titre foncier 74912 Sfax avec les parts indivises 155/7239 la propriété est bordée, à la quibla par le titre 17498 Sfax à l'est de Bartal, et derrière celle-ci se trouve la route de Gremda, où se trouve l'entrée et au sud le magasin numéro 21, deux ascenseurs, les escaliers menant aux étages supérieurs et un couloir, le local est exploité par le saisi comme siège social pour l'une de ses succursales bancaires.

2/ Le 2ème immeuble : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier de justice Anis Ayari sous le n°1615 le 16/3/2023 et inscrit au titre Foncier n°90517 Sfax le 16/3/2023 (vol 2 N°814).

Cet immeuble est un bureau situé en Mezzanine de la propriété située au début et en bordure de la route Gremda - Sfax, dénommé Ennokhba 28. Il comprend un hall d'accueil, trois bureaux, et un couloir qui mène à une vasque pour se laver les mains, et un WC sa superficie est de 74 mètres carrés, il correspond avec la parcelle n°31 du plan de parcellement du titre foncier 74912 - Sfax avec les parts indivises 74/7239 la propriété est bordée, à la quibla par le titre 17498 Sfax à l'est l'appartement n°32, et, les escaliers menant aux étages supérieurs et un couloir, le local est exploité par Le saisi comme siège social pour l'une de ses succursales bancaires.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier N°90507 Sfax :

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 16/3/2023 (vol 2 n°813) au profit du saisissant.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier N°90517 Sfax :

Commandement valant saisie immobilière inscrit le 16/3/2023 (vol 2 N°814) au profit du saisissant.

Mise à prix :

* est fixé pour la première propriété objet de titre foncier N°90507 Sfax à un million deux cent soixante-six mille cinq cent dinars (1 266 500,000) dinars plus les frais de suivi et de vente, qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

* est fixé pour la deuxième propriété objet de titre foncier N°90517 Sfax à cent quarante-neuf mille dinars (149 000,000) dinars plus les frais de suivi et de vente, qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 5 juin 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise au palais de justice à la Rue Abou El Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 422 166 666 dinars pour la première propriété objet de titre foncier N°90507 Sfax et le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 49 666 666 Dinars pour la deuxième propriété objet de titre foncier n°90517 Sfax par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant : maître Mohamed Chaabouni, immeuble Intilaka bloc B2 5ème étage Sfax ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2023X00579VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40%

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi 31/5/2023 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 et conformément au cahier des charges objet de l'affaire n°1576 ventes aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne De Solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation. 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Son, registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis est B.1162831997 (Créancier)

Partie saisie : Mokhtar ben Ahmed Derouiche, entrepreneur, demeurant à la route de gremda km 11 awebid Sfax titulaire de la CIN numéro 00081486 du 14/4/2009. (Débiteur)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tabar Turki; Avocat à la cour de cassation, 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : Le 1/5 dans l'indivision des parts revenant à la partie saisie équivalente à 695 parts dans l'indivision de tout le titre 54816 Sfax dénommé «Al Amal» totalisant 1305 part et représente un lot de terrain sise dans une zone d'habitation à la route gremda km 11 et plus précisément située dans une avenue dérivante du côté nord-est de la dite route à environ 200 m² limité par une avenue du côté sud est et du côté nord est par Fraj Aouijéni et du côté sud-ouest par Thabet Khlifi et du

côté nord-ouest par Jilani Laabidi, la superficie de ce terrain est de 882 m² clôturé de tous les côtés l'accès se fait par 2 portes en fer gorgé et une porte coulissante du côté sud est ou sa façade sur la rue. A son centre est érigée une bâtisse et au coin du sud-est au nord-est se trouve une bâtisse secondaire et du nord-ouest au sud-ouest est construit un dépôt.

Les détails de la construction : constituée par 2 étages rez-de-chaussée et étage. Superficie couverte est de 324 m² renferme une habitation et 2 espaces couverts mitoyens à cette habitation des 2 cotés : * nord est ayant une aire de 89m² son plancher en ciment et le toit en béton * sud-ouest de superficie de 50m² son plancher en ciment et le toit en béton. la superficie couverte de l'habitation est de 185 m² son accès sud est en carrelage les murs peintes le toit en béton armé avec une hauteur de 2.85 m renfermant une véranda du sud-est au nord-est et une autre du nord-ouest au nord-est et une salle de réception ouvrant au nord est sur une surface couverte et une fenêtre au sud-ouest et un couloir menant vers 2 chambres l'une au nord-ouest et l'autre au sud-ouest avec une fenêtre et une cuisine en faïence avec des placards Muraux et en bas ayant une porte ouest ouvrant sur la véranda et une salle de bain revêtue par du parterre au sol et du faïence aux murs à une hauteur de 2.20 m bien équipée. Au niveau du coin sud-est sud-ouest se trouve une cage d'escalier menant vers l'étage ayant une superficie de 328 m² en cours de construction subdivisé renfermant un appartement de surface 163 m² et son accès se fait par la cage d'escalier du côté ouest de la bâtisse sur une hauteur de 3.10m et un appartement du coté et ayant une superficie de 165 m² ou son accès se fait par la cage d'escalier du sud est nord-est de la bâtisse sur une hauteur de 3.10 m.

Concernant les constructions secondaires constituées par une habitation de 2 étages : un rez-de-chaussée de superficie couverte de 102 m² son accès au nord-ouest les murs peints et le toit en béton armé renfermant un hall de réception vaste et une cuisine en faïence avec des placards Muraux et en bas et une salle de bain bien équipée et des escaliers menant vers l'étage de superficie de 70 m² constituée par 2 chambres et un hall d'entrée il est tout en carrelage avec un toit en béton armé sur une hauteur de 2.30 1 avec un placard. En résumé toute la bâtisse est équipée de l'électricité et en bon état et l'étage est en voie de construction.

NB : Il appert selon le rapport de l'expert Med Walha que le saisi est en possession d'une part divise à savoir tout l'appartement ouest de superficie de 170 m² comme décrit ci-dessus.

Tous ceci conformément au commandement signifié par la partie poursuivante ci-dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Mourad Trabelsi le 4/01/2023 sous le n°1241 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le 24/01/2023 sur le titre 54816 Sfax «Alamal». Et de l'expertise de Mr Mohamed Walha du 16/10/2022 chargé suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Sfax2 le 12/8/2022 sous le numéro 13266, et qui a estimé le prix de la totalité du terrain à six cent quarante mille dinars 640.000 ,000 DT et la valeur des parts revenant à la partie saisie à trois cent quarante mille dinars 340.000 ,000 DT.

De ce fait la valeur des parts indivises dans le titre 54816 Sfax objet de cette vente équivaut à 340.000,000/5 soit soixante-huit mille dinars (68.000,000 DT).

Mise à prix : Suite à la décision rendue le 5/4/2023 par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 dans l'affaire 1576 de rabaisser la mise à prix de 40% elle sera fixée à quarante mille huit cent dinars (40.800,000 DT) pour la totalité du bien saisi outre les frais taxés par le tribunal privilégiés et qui sont fixés à 3.601,756 dinars et autres frais divers

Observations :

- La visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci dessus citées et la consultation du cahier des charges se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 13.600,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

Charges inscrites sur le titre :

- Commandement signifié par la partie poursuivante ci-dessus désignée à la partie saisie ci-dessus désignée par l'huissier notaire Me Mourad Trabelsi le 4/01/2023 sous le n°1241 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le 24/01/2023 sur le titre 54816 Sfax «Al Amal».

2023X00580VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de prix de 40%

Etude Maître Fatma Belghith

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tél : 71 286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Société INTER PAPER GROUP société à responsabilité limitée immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1154181 F, son domicile élu chez société «ELITTIFEK» sise au 81 avenue Habib Bourguiba 4ème étage immeuble Mamia Palace Bureau 1-4 Ariana Ville son domicile élu pour cette affaire au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Hédi Trabelsi sis à la zone industrielle Poudrière 2 n°37 route Mahdia Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°60820 Sfax dénommé «Kmar» sis à 5 km route de Tunis au bord d'une rue (impasse Mhiri) sa superficie générale est de 925m² et la superficie nette après déduction du retrait est de 861 m² constituant une parcelle de terrain clôturée des 4 cotés sur laquelle édifiée une villa en très bon état composée d'un rez-de-chaussée contenant 4 chambres avec des fenêtres dont 3 chambres avec dressing en bois et 2 chambres avec

salle de bain, la superficie et les mesures des chambres sont différentes, 2 salles de bain, un salon, une cuisine et une cave de 300 m² avec bloc sanitaire et kitchenette. Un garage avec bloc sanitaire et kitchenette, la superficie couverte est 300m², la porte d'entrée de la villa est de deux portes en bois, la villa est située dans une zone de villa luxueuse pour habitation du type villa isolée UAa1. La villa est en bon état la surface en partie en marbre et l'autre en carrelage, les portes en bois, les fenêtres en michelaires et aluminium, les blocs sanitaires de bonne qualité, les toits avec faux plafond, la villa et le jardin sont bien entretenus.

Les charges :

- Hypothèque de 175.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 420.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 75.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 30.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 90.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 500.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 100.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 500.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 120.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 2.150.000 D au profit d'Amen Bank sur la totalité du titre.

- Opposition conservatoire de 560.885.849 D au profit du comptoir du sud du papier.

- Saisie immobilière au profit d'INTER PAPER.

- La vente est basée sur la garantie personnelle de la partie saisie pour le payement des dettes de la société reliure d'art.

Mise à prix : la mise à prix après réduction de 40% est fixée à trois cent trente huit mille trois cent quarante dinars (338.340 D, 000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 29/5/2023 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023401105VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'administrateur judiciaire

Dossier n°126

Société «Entreprise Mouhamed Jouini et Associés» - SARL

Suivant décision du tribunal de première instance de Siliana le 26 avril 2023, il a été décidé ce qui suit :

- Le changement de l'administrateur judicaire Mr Jalel Haded par l'administrateur judicaire Mr Hatem Nasri.

- La transmission du dossier à Mr le juge commissaire pour la poursuite des procédures selon la réglementation en vigueur.

2023R01118VEPA2

Vente aux enchères publiques

A la demande de : Lamia Touihri, élisant domicile chez son avocat Maître Nada Chekir avocate auprès de cour de cassation sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°87 - Ariana, en leur qualité de copropriétaire.

Contre la partie saisie : Abdellatif Ben Amara Ben Messaoud Dakhli titulaire de la C.I.N n°00349679, ayant son domicile au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaleb Ibn El Oualid - La Manouba, en sa qualité de copropriétaire.

A la diligence de : Maître Nada Chekir avocate à la cour de cassation, sis au 27 Avenue Taieb Mhiri Immeuble YASSMINA n°87- Ariana, identifiant unique n°797934Q.

Immeuble à vendre : Consiste en une maison en rez-de-chaussée d'une surface totale de 185 m² se composant de 02 chambres à coucher, salon, salle d'eau, salle de bain, cuisine d'une surface bâti de 100 m² et un jardin entoure la maison dont l'adresse est au 27 Rue Hazem Carthaginois cité Khaleb Ibn El Oualid - La Manouba.

Mise à prix : Cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante dinars (177.650,000 DT). Les frais judiciaires seront comptés en sus et fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : le mercredi sept juin 2023 (7/6/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Manouba à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2023401107VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédures de distribution de fonds

Par ordonnance du juge chargé des requêtes de distribution des fonds et de l'ordre des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan en date du 11 avril 2023, ont été engagées les procédures de distribution des fonds consignés par le débiteur "COOPERATIVE DE PRODUCTION EL FARCINE ENCADREMENT" sis OUED REMEL OUED EZZIT 1132 Zaghouan d'un montant de trente mille huit cent quatre dinars 740 millimes (30.804,740 D) découlant du produit de la vente d'une saisie mobilière dont la propriétaire est la société susvisée.

Vu les pièces à l'appui versées au dossier notamment le récépissé de consignation délivré par la recette des finances du Zaghouan N°M27705 du 31-3-2022 relativement au montant de trente mille huit cent quatre dinars 740 millimes (30.804,740 D) obtenues de la vente du saisie susvisée.

Vu la pluralité de créanciers, chacun des créanciers tout ayant droit, est tenu de présenter au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan des pièces à l'appui de sa créance en référence à l'affaire n°119 dans un délai de trente jours à compter de la date de parution au journal Officiel, ou de les communiquer par lettre recommandée. A défaut de quoi son droit sera déchu de cette participation. Il est tenu également, ce faisant, de demander la compensation par voie d'avocat dont le cabinet sera valablement le domicile élu du créancier lequel soumettra une demande de compensation ou il précisera les raisons du privilège de sa dette le cas échéant.

Le présent avis est fait en application des dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures Civile et commerciale.

2023T00440VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466/468 Du code de procédure civil et commercial Affaire de distribution n°110 Le Greffier de la Chambre de Distribution du Tribunal de Première Instance de Grombalia annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 91345.000 Dinars consignée à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne le 02/12/2022 suivant la quittance n°M100911 à la demande de Maître Gsouma Samia avocate en cassation agissant au nom Fatma Hamrouni et autres contre la société solimaglia représentée par son gérant - en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°110. Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 466/468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal». Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicilié est élu le droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Les dispositions du présent article, doivent, à peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévus de deux articles précédents.

2023R01097VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance délivrée le 11/4/2023 émanant du Président par intérim du Tribunal de première instance d'Ariana, Maître Nabil Mouadhen, domicilié au 24 Rue Mohamed Daghbaji Bureau n°8 Tunis 1001, a été nommé liquidateur des biens successoraux de feu Ali Ben Hassin Ben Mohamed Ben Taleb.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes et leurs courriers au séquestre par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : Maître Nabil Mouadhen boite postale n°47 Bab Souika Tunis 1006.

2023R01105VEPA2

Avis de distribution

En application des articles 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale et se fondant sur l'ordonnance édictée par monsieur le juge Maher Laabidi chargé de la distribution des fonds au Tribunal de première Instance de Monastir dans l'affaire n°347 par l'ouverture de la procédure de la distribution de l'argent consigné sur les créanciers suivant leur degrés et suivant la requête de distribution introduite par maître Asia Arfa avocate à Monastir agissant au nom de ses mandants NABIHA SELMI à l'encontre du débiteur société MONASTIR NEW MODE la p.r.L sise à la zone industrielle - Monastir. Le prix étant consigné à la caisse des dépôts et des consignations d'un montant de 2106. 583 dinars objet de quittance n°M073648 en date du 20/10/2020 et de quittance n°M018859 en date du 25/02/2020 et suivant le certificat de dépôt n°01 et 02 en date du 02/01/2023.

Quiconque désire participer à la distribution de l'argent doit produire au cours des trente jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne les justificatifs de sa dette au greffe du dit tribunal par le truchement d'un avocat faute de quoi son droit à cette participation tombe.

Fait le présent avis en application des dispositions des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2023S00506VEPA2

Jugement déclaratif de faillite

Avis aux créanciers

Société Vestralia

Siège : Zone industrielle el Alia Bizerte

Matricule fiscal : 0039442E

Registre de commerce : B1132881997

En vertu du jugement n°89 rendu par le tribunal de première instance de Bizerte le 11 Mars 2021 , il a été déclaré en premier ressort la cessation des paiements par la société Vestralia sise à la zone industrielle el Alia Bizerte Bizerte ;son registre de commerce B1132881997; de ses dettes à partir du 29 Avril 2015 et qu'elle a été mise en faillite avec la nomination de madame Sonia Khoueldia en tant que juge commissaire et monsieur Habib Ezzeddine en tant que syndic de faillite, tout en ordonnant de mettre les scellés où il est nécessaire et la publication de ce jugement au registre du commerce ;au registre national des entreprises; au journal officiel Tunisien et dans deux quotidiens dont l'un en arabe. Les frais de publications légales sont à la charge du demandeur. Ce jugement est rendu avec exécution provisoire.

Les créanciers doivent remettre dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs titres de créances ordinaires et privilégiées et le bordereau indicatif au syndic de faillite Monsieur Habib Ezzeddine soit directement à son bureau sis au 08

Rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B P n°345 Tunis Hachade 1049.

2023401113VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TANKAGE MEDITERRANEE SA

Capital social : 30.000.000 DT

Identifiant unique : 0024378M

Conformément à la décision n°509 du Conseil d'Administration tenu le 14 avril 2023, les actionnaires de la Société Tankage Méditerranée SA (TANKMED) dont le siège est sis à City Lake Center - Bloc C, Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac- Les Berges du Lac II, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Tunis le mercredi 7 juin 2023 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la cooptation des Administrateurs

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 et son approbation

3) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022 et des opérations visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 25 des statuts de la société TANKMED.

4) Quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022

5) Affectation des résultats de l'exercice 2022

6) Nomination des Administrateurs

7) Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022

8) Nomination du commissaire aux comptes.

2023R01096SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du Jeudi 01 Juin 2023 à 10H

Société PARENIN

Société anonyme

Au capital de 14 000 000 DT

Siège social : 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573k

Messieurs les Actionnaires de la Société PARENIN S.A ayant son siège social au 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 01 Juin 2023 à 10H, au Restaurant Dar Zarrouk à Sidi Bou Said, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des dits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022 ;

- Nomination d'Administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2023 ;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Informations des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs, le Président du conseil d'administration et le Directeur Général.

- Pouvoirs de dépôt et de publication.

2023R01109SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société COMPTOIR TUNISIEN D'IMPRIMERIE «COTIM» S.A

Route Naassen Zone Industrielle Bir Kaasa - Ben Arous

Identifiant unique : 0296379Y

Messieurs les actionnaires de la société COMPTOIR TUNISIEN D'IMPRIMERIE "COTIM" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2023 à 9H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5) Affectation de résultat de l'exercice 2022.

6) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société NOVA GREEN VOLT S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1758887R

Messieurs les actionnaires de la société NOVA GREEN VOLT S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2023 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01112SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société POLYPHOS S.A.

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1782558R

Messieurs les actionnaires de la société POLYPHOS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2023 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01113SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société PAYVAGO S.A.

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1764296L

Messieurs les actionnaires de la société PAYVAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 6/6/2023 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2022.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2022.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2022.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2023R01114SANB3

Convocation

Société d'Elevage de Monastir

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : Cité El Agba, route de Khniss 5000 Monastir

Identifiant unique RNE : 09021V

M.F : 09021/V/P/M/000

Conformément aux dispositions de l'article 277 du C.SC et l'article 39 des statuts, et en exécution du jugement n°631119 rendu par le tribunal de 1ère instance de Monastir en matière de redressement judiciaire le 12 novembre 2019 et décidant la poursuite de l'activité de la société conformément au programme de sauvetage proposé par l'administrateur judiciaire M. Naoufel Bouzgarou dont notamment la désignation des organes d'administration, la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles «CTAMA», la banque Nationale Agricole «BNA» et la société ELLOUHOUM convoquent les actionnaires de la société d'Elevage de Monastir à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er juin 2023 à 10 heures à Hôtel AFRICA, sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Tunis, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination des membres du conseil d'administration conformément aux articles 16 et 17 des statuts et 189 et 190 du CSC.

2- Convocation du conseil d'administration pour la désignation de son président et du directeur général conformément aux articles 29 et 30 des statuts et 215 CSC.

3- Nomination du commissaire aux comptes conformément aux articles 31 des statuts et 260 du CSC.

2023R01115SANB3

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 1566945/S

MF : 000MA 1566945/S

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 mai 2023 à 15 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

6- Fixation des jetons de présence.

2023R01129SANB3

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 0788567L

MF : 788567 LPM 000

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra lundi 29 mai 2023 à 16 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du mandat des administrateurs

6- Affectation des résultats.

7- Fixation des jetons de présence.

2023R01130SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

De la Société STERIPHARM

S.A. de Capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y - N°CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société « STERIPHARM » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi15 mai 2023à 9h au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du lac 2, les Berges du lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2022.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux membres du conseil d'administration sur l'exercice 2022.

- Délégation pour l'accomplissement des publications.

2023R01139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. au capital social : 80 600700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N°CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques « SAIPH » sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2022 qui se tiendra le lundi 15 mai 2023 à 09h30 au siège de la Direction de la Promotion et de l'Information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du lac 2, les berges du lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2022.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers consolidés clôturés au 31/12/2022.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux membres du conseil d'administration sur l'exercice 2022

- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour 2022.

- Nomination des membres du conseil d'administration pour 2023-2024-2025.

- Nomination des commissaires aux comptes pour 2023-2024-2025.

- Délégation pour l'accomplissement des publications.

2023R01140SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 2030.000D

M.F : 0340517/S

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Monsieur les actionnaires de la société de prestation médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 28 mai 2023 à 10h au siège social de la société a la clinique Essalem, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Actualisation des membres du conseil d'administration : mettre fin aux fonctions de madame Fatma Ben Slema au conseil d'administration de la SOPREM.

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs.

- Engagement de la clinique Essalem à une visite d'accréditation par l'INEAS.

- Questions diverses.

2023S00509SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"

SA au capital de : 8.181.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker, Immeuble Ennour Esc B - 3000 Sfax

Registre National des Entreprises : 0900648W

Le conseil d'administration de la société Groupement des Manutentionnaires de Sfax «OMS» a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à l'assemblée générale annuelle ordinaire, qui se tiendra le jeudi 01 juin 2023 à 9h au local de la société sise à l'avenue Hédi Chaker, Imm. Ennour, Esc. B, 4ème étage à Sfax, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2022.

3- Approbation du rapport annuel de gestion se rapportant à l'exercice 2022.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Approbation des conventions réglementées des autres opérations avec les parties liées.

7- Quitus aux membres et au président du conseil d'administration et au directeur général.

8- Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

9- Allocation et fixation de la prime de secrétariat.

10- Election des membres du conseil d'administration.

11- Nomination du commissaire aux comptes.

12- Questions diverses.

13- Pouvoirs pour formalités.

2023X00571SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM»

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 14 Juin 2023, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023401089SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10.500.000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 14 Juin 2023, à partir de 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023401090SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 8 juin 2023

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS «S.N.M.V.T»

Société anonyme

Au capital 39 938 744 dinars

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk - 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0001110K

Le conseil d'administration réuni le jeudi 27/4/2023, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 8 juin 2023, à 10h à l'Institut Arabe des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2022 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.

3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022.

4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Fixation du montant de jetons de présence pour les administrateurs et les membres de comité d'audit.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Approbation de la nomination d'un représentant des actionnaires minoritaires.

9- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 02/6/2023.

2023401098SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 01 juin 2023

MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA «MIT»

Société anonyme

Au capital social de 10.735,000 dinars

Siège social : EL M'RAKIB, Route de Hafouz - Ousletia - 3120 - Kairouan

Identifiant unique : 768270K

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA » sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéoconférence le 1er Juin 2023 à 8 heures (9:00 heures italienne) à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion;

2. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur suite à la démission de son prédécesseur ;

3. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

4. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2022;

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

6. Approbation des conventions réglementées ;

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

10. Prise d'acte du Budget 2023 ;

11. Plan de financement des actionnaires pour l'année 2023. Résolutions inhérentes et conséquentes ;

12. Renouvellement du mandat des administrateurs;

13. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2023401099SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Exploitation Touristique

S.A. au capital de 10.000.000 dt

RNE : 0001781W

M.F : 001781W AM 000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2023 à 8h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2022 et approbation éventuelle des dits états.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Questions diverses.

2023401101SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société des Oasis Maritimes "OAMARIT"

S.A. au capital de 8 037.051,000dt

R.N.E. : 0001827S

MF. 1827 SAM000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2023 à dix heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Examen des Etats Financiers présentés concernant l'exercice 2022 et Approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

8- Questions diverses.

2023401102SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Des Oasis Maritimes "OAMARIT"

S.A. au Capital de 8 037.051dt

R.N.E. : 0001827S

M.F : 1827 SAM 000

Siège social : Rue Lac LOCHNESS

Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2023 à onze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales,

2- Pouvoir à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légales.

3- Questions diverses.

2023401103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

Enda Tamweel S.A

Capital social : 96 053 600 dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1347663 Q

Les actionnaires de la société anonyme Enda Tamweel ainsi que ses commissaires aux comptes sont invité(e)s par le conseil d'administration du 24 avril 2023 à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi 30 mai 2023 à 9h (heure de Tunisie) au siège social d'Enda Tamweel à la Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports de gestion (individuel et consolidé) du Conseil d'administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022;

2. Lecture des rapports (général et spécial) des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

3. Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 et distribution des dividendes

6. Jetons de présences au titre de l'exercice clos au 31/12/2022

7. Pouvoirs pour formalités.

2023401109SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire «CARTE VIE»

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC4 entrée B Centre Urbain Nord 1082 Tunis

I.U : 1180567V

Code TVA : 1180567VPM000

Le conseil d'administration tenu le 17/4/2023 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 7 Juin 2023 à 9 H au siège social de la société; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2022.

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.

3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2022;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation des jetons de présences;

6- Nomination des administrateurs;

7- Nomination du commissaire aux comptes;

8- Pouvoirs.

2023401112SANB3

SOCIETE INDUSTRIELLE DE FABRICATION DE FAISCEAUX

ET SYSTEMES ELECTRIOUE "S.I.E"

S.A en liquidation

Au capital de 210.000 dinars

MF : 0296385W/A/M/000

Siège social : N°67 bloc A avenue Alain Savary cité des jardins Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Fabrication de Faisceaux et Systèmes Electriques société en liquidation, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra le jeudi 27 mai 2023 à 10h du matin et ce au Bureau G3 Immeuble TAMAYOUZ Centre Urbain Nord 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Clôture des opérations de liquidation de la société,

2. Approbation des comptes de liquidation définitifs,

3. Approbation du rapport du liquidateur suite à la clôture des opérations de liquidation,

4. Dépôt et conservation des livres, papiers et documents relatifs à la société au registre national des entreprises,

5. Quitus au liquidateur suite à la clôture de liquidation,

6. Questions diverses.

2023401114SANB3

DIVERS

Avis au public

République Tunisienne

Ministère de la Justice Tribunal Foncier de Tunis

Chambre des Actes bloqués n°03

Demande d'actualisation n° : 70625

En vertu de la demande d'actualisation n° : 70625, présentée au greffe du Tribunal Foncier de Tunis, par Hassen HRIZI, représenté par maître Mariem Rabiî, tendant à l'Inscription d'un certificat de main levée d'une clause de prescription et radiation de la clause résolutoire en vertu d'un certificat de main levée délivré par l'Union Générale Tunisienne du Travail et l'inscription du contrat de titre de possession du requérant Hassen HRIZI

Attendu que l'inscription n'a pas été possible administrativement, en raison de l'inexistence d'un acte de renouvellement de la délégation attribué à Abdellatif Hamrouni émanant de l'Union Générale Tunisienne du Travail à la date du 9/8/2012, enregistré à la recette des finances d'Ariana, moyennant quittance 70357, en vertu duquel a été rédigé un certificat de main levée, et ce pour constatation d'erreurs matérielles en la citation des références d'enregistrement par son rédacteur.

Au vu des transgressions constatées et la difficulté de régularisation de la situation, le tribunal a ordonné, contradictoirement la publicité de la demande d'actualisation actuelle au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens : l'un en français, l'autre en arable.

2023T00434DIVD2

Déclaration de perte

Les héritiers du défunt KHADOUJA BENT GOUIDER BEN CHAABANE BOUSSADIA informe le public qu'il ont perdu leurs titres de propriété numéro 46385 objet du titre foncier numéro 102347 Sousse sis à Hergla, signature légalisée d'une déclaration de perte à la commune de Hergla en date du 26/4/2023 ; et ils veulent extraire une copie de celui-ci.

Pour ceux qui ont un intérêt, doivent présenter leurs objections au Notaire Khelil Belkahla exerçant à la rue 18 janvier Hergla Sousse dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cette annonce.

2023S00503DIVD2

Avis

Mohamed Safar fils de Abdessalem Zayani annonce au public qu'il possède une parcelle de terre d'une contenance de 56 pieds d'oliviers.

Elle est située entre la route l'Aien et Gremda environ km 25 bir ben ayed Sfax.

Leur acte de propriété est disparu et il veut extraire une deuxième copie de propriété.

Celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00572DIVD2

Avis

Baya fille de Hamadi Baklouti annonce au public qu'elle possède une parcelle de terre de surface 783m² elle est située à la forêt de Sfax sur la route de Agareb ancienne connue Kobrech km 11.

Son acte de propriété a disparu et elle veut extraire une deuxième copie de propriété.

Celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00573DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Tarak Ben Béchir Ben Houcine Gharbi et son épouse Houda Bent Hédi Ben Mohamed Trabelsi avisent le public qu'ils possèdent la totalité d'une parcelle de terrain nu de surface 500 m² sise à la route Gremda km3 Sfax limité au sud par Mostafa Maaloul à l'est Karray au nord Ahmed Maaloul et à l'ouest impasse suivant un contrat de vente daté le 18 août 2004 dressé par les notaires Sami Sallemi et Rachid Chikhrouhou.

Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2023X00577DIVD2